

PROJET ACCÈS LOGEMENT AVEC ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

Description du projet

Le projet accès logement avec accompagnement pour les personnes en situation d'itinérance vise réduire l'itinérance. Afin de venir en aide à ces personnes, des unités de supplément au loyer d'urgence (PSL-U) sont rendues disponibles dans les Laurentides. L'attribution de ces suppléments au loyer sera jumelée à des modalités d'accompagnement afin de maintenir la stabilité résidentielle (SRA).

Sur le territoire de chaque réseau local de services (RLS), un nombre défini de programmes de supplément au loyer d'urgence (PSL-U) spécifique à l'itinérance sont offerts. Ceux-ci permettent de réduire les coûts d'accès au logement pour certaines personnes ayant la capacité à vivre seules et qui en présenteraient le besoin. Ces PSL-U sont octroyés en partenariat avec les Offices d'habitation et font l'objet de critères assouplis spécifiques à cette population vulnérable.

L'approche SRA exige une prestation de services intégrée afin de veiller à ce que les personnes en situation d'itinérance reçoivent les services de soutien dont elles ont besoin au bon moment et de la part du ou des intervenants appropriés. Le Programme ESPOIR (Équipe de suivi de proximité offrant de l'intervention en réinsertion) du CISSS des Laurentides offre l'accompagnement résidentiel et le soutien au logement et travaille de concert avec les partenaires intersectoriels et communautaires afin de répondre à tous les besoins de la personne.



À qui s'adresse le programme?

Ce projet s'adresse à toute personne adulte en situation d'itinérance chronique ou épisodique ou à risque imminent de le devenir.

DÉFINITION DE L'ITINÉRANCE « L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes» ¹.

¹ Ministère de la santé et des services sociaux (2014a). Politique nationale de lutte à l'itinérance. Ensemble pour éviter la rue et en sortir. Québec, 74 p

Admissibilité

- Bon niveau d'autonomie fonctionnelle c'est-à-dire : Avoir la capacité de vivre seul en appartement sans danger
- Être éligible aux PSL-U selon les critères de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- Accepter l'offre d'accompagnement

Objectifs du programme

- Favoriser l'accès rapide à un logement sécuritaire et permanent aux personnes qui vivent une situation d'itinérance ou qui sont à risque de le devenir de façon imminente
- Faciliter l'accès au logement par l'attribution d'une subvention (PSL-U) afin de réduire les coûts associés à la location du logement
- Prévenir la perte de logement en offrant un accompagnement visant la stabilité résidentielle
- Accroître la qualité de vie de ces personnes notamment par le maintien du cadre de vie sain en logement
- Intégrer la personne au sein de la collectivité
- Renforcer les compétences et favoriser l'autonomie
- Assurer un réseautage efficace avec les partenaires de proximité de la communauté
- Réduire les visites à l'urgence et les hospitalisations évitables

Services offerts

- Évaluation des besoins d'accompagnement
- Soutien à la recherche de logement
- Soutien pour l'entrée en logement (ex. trousse de départ)
- Accompagnement pour maintenir la stabilité résidentielle
- Représentation auprès des propriétaires
- Assistance dans l'organisation de la vie quotidienne
- Référencement vers des ressources additionnelles au besoin (ex. aide alimentaire)

Principes de l'approche SRA

- L'accès rapide à un **logement sécuritaire et permanent**, sans condition
- La participation de la personne au processus et au choix autant pour le logement que pour les services de soutien
- L'approche centrée vers **le rétablissement**
- Un **soutien personnalisé** pour la personne en tout respect de son rythme
- Une **intégration sociale** et communautaire par l'emploi et des activités, et ce, à titre de citoyen à part entière
- Philosophie qui tend vers un accompagnement inconditionnel visant à éviter la rupture sociale
- Les meilleures pratiques sur la *Stabilité résidentielle avec accompagnement* ou du *Logement d'abord*
- Un ajustement de l'intensité en fonction des besoins de la personne et du propriétaire
- L'intégration des proches de la personne

Services d'accompagnement

L'investissement dans les mesures d'accompagnement permet de déployer un projet de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) en collaboration entre le Programme ESPOIR et le Programme Qualification Jeunesse (PQJ) du CISSS des Laurentides. Le programme prévoit également un volet de complémentarité avec les services déjà existants dans la communauté où des initiatives SRA sont place telles que les projets financés par le programme Vers un chez soi (VCS) ou le Plan d'action interministériel en itinérance (PAII).

Référents

- CISSS des Laurentides
- Partenaires interministériels
- Partenaires intersectoriels
- Partenaires communautaires



Procédure de référence

1. Identifier si la personne vit une situation d'itinérance ou est à risque imminent de vivre une situation d'itinérance.
2. Compléter le formulaire de demande pour inscrire une personne en situation d'itinérance
https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciass_laurentides/Soins_et_services/Sante_mentale/FORM_PSL.pdf
3. Compléter les formulaires requis par l'Office d'habitation concerné (voir section suivante du présent document).
4. Envoyer l'ensemble des documents au programme ESPOIR

espoir.ciasslau@ssss.gouv.qc.ca

450-432-2777 poste 26774

**Débuter dès que possible la recherche de logement **

Offices d'habitation

Afin d'octroyer un PSL les Offices d'habitation exigent certains documents. Il est donc essentiel de compléter la documentation demandée. Pour se faire, il est possible de se rendre sur le site Internet de l'OH concerné afin de télécharger les documents.

De façon générale, les documents suivants sont requis : Guide de demande, Formulaire de demande, annexe au logement, annexe à l'autonomie, à qui s'adresser).

- Office régional d'habitation Lac-des-Deux -Montagnes
<https://www.orhlacdm.com/demande-en-ligne>
- Office d'habitation Thérèse-de-Blainville
Aucun site internet
- Office régional d'habitation de Mirabel
<https://www.omhmirabel.com/demande-en-ligne>
- Office régional d'habitation d'Argenteuil
<https://www.orhargenteuil.ca/index.php/rechercher-un-logement/documents-et-informations-necessaires>
- Office municipale d'habitation St-Jérôme
<http://www.omhstjerome.qc.ca/vous-cherchez/un-logement-subventionne/soumettre-une-demande/>

D'autres Offices d'habitation du territoire Laurentien seront ajouté, selon les ententes de collaboration convenues entre celles-ci et le CISSS des Laurentides.

Comité d'accès

Le comité d'accès régional évalue les demandes reçues afin de bien identifier les besoins des participants, de leur octroyer le soutien requis et de réaliser la priorisation des demandes, en cas de demandes multiples, selon une grille d'analyse. Le comité est composé des personnes suivantes :

- Répondante régionale en itinérance
- Cheffe de Programme ESPOIR
- Représentant Programme ESPOIR
- Représentant Programme Qualification jeunesse

Le comité se réunit tous les jeudis afin de valider le priorisation et l'attribution des demandes reçues.